

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 janvier 2023 (18h32) Hôtel de Ville - Salle Montgolfier

Direction Générale Adjointe Ressources Service des Affaires Juridiques, Administratives et Foncières

Nombre de membres : 33 En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Convocation et affichage : 11/01/2023

Président de séance : Monsieur Simon

PLENET

Secrétaire de séance : Madame Sophal LIM

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs: Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Frédéric GONDRAND), Catherine MOINE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Romain EVRARD (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Antoinette SCHERER (pouvoir à Juanita GARDIER), Eric PLAGNAT (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

CM-2023-7 - HABITAT - AVENANT A LA CONVENTION OPERATIONNELLE "ACTION COEUR DE VILLE" ENTRE ACTION LOGEMENT, ANNONAY RHÔNE AGGLO ET LA COMMUNE D'ANNONAY

Rapporteur: Madame Danielle MAGAND

La Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo et Action Logement ont convenu aux termes d'une convention en date du 23 décembre 2019 de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT, afin d'y développer une offre d'habitat rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par les collectivités.

Action Logement, partenaire et signataire de la convention « Action Cœur de Ville » d'Annonay, soutient en effet la rénovation de l'habitat du centre-ville d'Annonay en accompagnant et finançant la réhabilitation d'immeubles de logement stratégiques pour créer une offre locative attractive adaptée aux besoins des salariés.

Ainsi, de 2020 à 2022, Action Logement a financé la réalisation de 10 projets, représentant 133 logements, pour un montant cumulé de 7 807 503 € de financement : 4 395 445 € en subvention et 3 412 058 € en prêt.

Adresse	Bailleur	opération		nbr de logts	montant du financement Action Logement Services			
					Total	dont subvention	dont prêt	% subv
1 rue du petit collège	Mme Roche	Acquisition - amélioration	Parc privé	4	212 400 €	63 720 €	148 680 €	30%
15 rue des Fontanes	Habitat Dauphinois	Construction neuve	Parc social	16	1 058 800 €	211 760 €	847 040 €	20%
rue Bechetoille / Champs de Mars	Alliade Habitat	Acquisition - amélioration	Parc social	40	1 505 517 €	903 311 €	602 206 €	60%
1 rue Montgolfier	Alliade Habitat	Acquisition - amélioration	Parc social	16	1 197 898 €	598 949 €	598 949 €	50%
21 rue Bechetoille	Ardèche Habitat	Acquisition - amélioration	Parc social	6	488 215 €	390 572 €	97 643 €	80%
rue Melchior de Voguë	Habitat Dauphinois	Acquisition - amélioration	Parc social	19	2 088 363 €	1 670 690 €	417 673 €	80%
1 et 3 rue des Boucheries	M. Lafon	Acquisition - amélioration	Parc privé	6	283 820 €	85 146 €	198 674 €	30%
22 rue Franki Kramer	SCI Pompon	Réhabilitation	Parc privé	3	147 630 €	44 289 €	103 341 €	30%
5 rue Montgolfier	SCI M&M	Acquisition - amélioration	Parc privé	4	226 360 €	67 908 €	158 452 €	30%
1 place du 18 juin	ADIS	Restructuration lourde	Parc social	19	598 500 €	359 100 €	239 400 €	60%
Total				133	7 807 503 €	4 395 445 €	3 412 058 €	

Le programme national « Action Cœur de Ville » étant prolongé jusqu'en 2026, il convient d'établir un avenant à cette convention afin de pouvoir poursuivre l'intervention d'Action Logement sur Annonay.

Cet avenant permet la réservation de concours financiers d'Action Logement à hauteur de 6 962 700 € pour la période 2023-2026. Ces financements sont affectés aux projets décrits dans l'annexe de la convention. Au fur et à mesure de la maturation du projet de revitalisation du centre-ville, la Ville et l'EPCI pourront proposer de nouveaux projets immobiliers. Ces nouveaux projets immobiliers, seront présentés formellement lors des revues de projets annuelles, dont le compte-rendu actera officiellement la mise à jour de la liste d'immeuble. Le cas échéant, une réservation complémentaire de concours financiers pourra être accordée, qui fera l'objet d'un avenant aux présentes.

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM-2019-175 du 23 septembre 2019,

VU le projet d'avenant à la convention opérationnelle ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission générale du Mardi 10 Janvier 23,

VU l'avis favorable de la commission générale du

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention opérationnelle « Action Logement / Ville d'Annonay / Annonay Rhône Agglo – Action Cœur de Ville – Volet Immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers » ayant pour objet de décrire les engagements des parties et les modalités de mise en œuvre du volet habitat du programme Action Cœur de Ville de la commune d'Annonay avec Action Logement,

PRÉCISE qu'Action Logement, dans le cadre de l'avenant, s'engage à réserver des concours financiers à hauteur de 6 962 700 €.

PRÉCISE qu'une revue des modalités de financement du projet de rénovation immobilière du centre-ville d'Annonay sera réalisée annuellement, et qu'en fonction des résultats constatés et des dynamiques locales, les engagements des deux parties pourraient être révisés par voie d'avenant,

PROLONGE la convention opérationnelle par voie d'avenant avec pour nouvelle échéance le 31 décembre 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 19/01/23 Affiché le : 23/01/23 Transmis en sous-préfecture le : 19/01/23

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230117-38503-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET